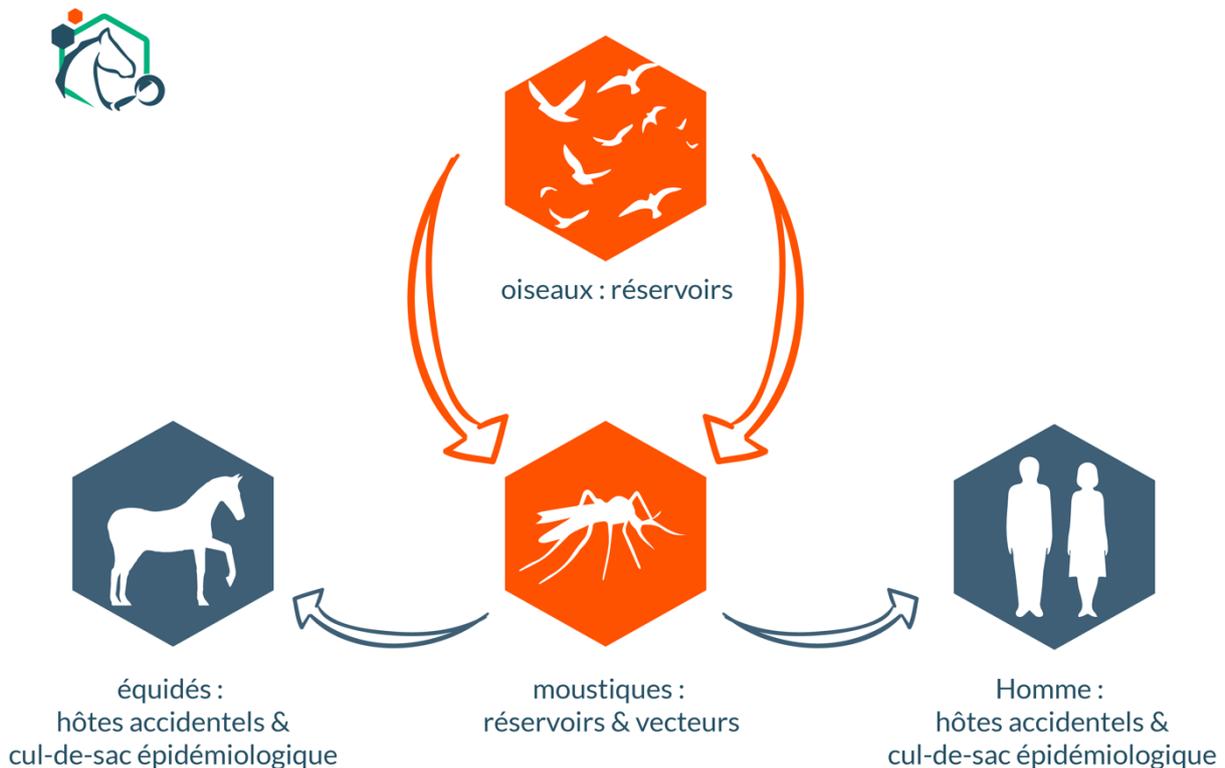


Communiqué du 19/09/2024 – Fièvre de West Nile

Le virus de West Nile est responsable de la fièvre de West Nile : un virus qui ne se transmet pas d'un équidé malade ou d'un individu malade à un équidé sain ou à un être humain sain.

Le virus West Nile, ou virus du Nil occidental, est à l'origine de la fièvre de West Nile. Présent depuis des décennies sur le pourtour méditerranéen, il étend progressivement son aire de répartition vers le nord de l'Europe. En France, l'aire de répartition s'est étendue depuis 2022 à la façade atlantique, notamment à la Nouvelle Aquitaine.

Ce virus est **principalement transmis par les moustiques du genre *Culex*** (pour en savoir plus sur les moustiques et notamment reconnaître ceux du genre *Culex* [c'est ici](#)). Les moustiques deviennent porteurs du virus après s'être nourris sur un oiseau infecté. Ils peuvent ensuite le transmettre aux mammifères, notamment aux êtres humains et aux équidés, qui sont les seuls à manifester des symptômes de la maladie.



Les êtres humains et les équidés sont des culs-de-sac épidémiologiques : **un moustique qui pique un être humain ou un cheval infecté ne peut devenir porteur**. Donc si un cheval atteint de fièvre de West Nile est présent dans une structure équestre, il ne pourra pas servir de réservoir à des moustiques pour transmettre le virus aux êtres humains ou aux autres chevaux.

Les équidés et les êtres humains sont les seuls mammifères chez qui atteints par la fièvre de West Nile, sont susceptibles de présenter des symptômes.

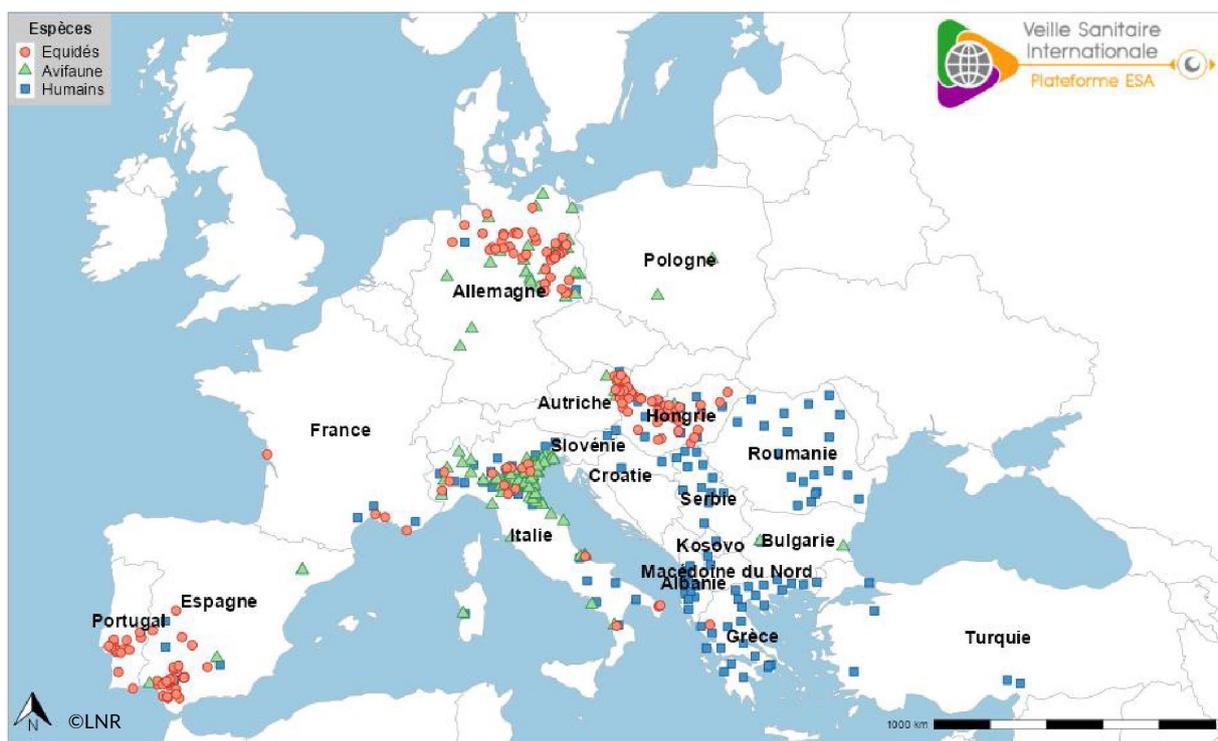
Cependant, **dans 80% des cas, les infections chez ces deux espèces sont asymptomatiques.**

Dans **20 % des cas**, ils vont présenter une **forme fébrile**, caractérisée par de la fatigue, de la fièvre et des douleurs musculaires et articulaires. Cette forme fébrile passe après quelques jours.

Enfin, dans **moins de 1 à 10% des cas présentant des symptômes**, l'atteinte peut prendre une **forme neurologique**, avec de l'ataxie (trouble de la coordination des mouvements) et des difficultés locomotrices pouvant aller jusqu'à la paralysie. Jusqu'à 30% de ces formes neurologiques peuvent être mortelles ou occasionner des séquelles pouvant persister plusieurs années voire toute la vie de l'équidé.

Le virus circule de manière plus ou moins saisonnière, en lien avec **les périodes de forte activité des moustiques vecteurs**. Officiellement, la saison s'étend de **juin à mi-novembre**, avec un pic des cas relevés entre fin août et fin octobre, comme le montre le nombre de cas confirmés ces dernières semaines. Selon les années, le nombre de cas sera plus ou moins important.

La carte ci-dessous recense les cas d'infection par le virus West Nile en 2024 pour les foyers/cas animaux et pour les cas humains (source : Commission Européenne ADIS 16/09/2024 et ECDC weekly dataset du 11/09/2024).



En France, au 18/09/24, 29 cas sont confirmés depuis le mois d'avril, dans les départements du Gard, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, du Var, de la Haute-Corse, de la Vendée et de la Charente-Maritime.

Outre la période de pleine activité des vecteurs, la hausse observée des cas ces dernières semaines pourrait être en partie liée à la sensibilisation et la surveillance renforcée mises en place depuis 2 ans entraînant des remontées de suspicions et des enquêtes épidémiologiques plus nombreuses.

La prévention passe par la **vaccination** des équidés contre le virus du West Nile. Elle permet une bonne protection des équidés contre la maladie. Il est donc recommandé de **faire vacciner les équidés dans les départements ou régions où circule le virus : pourtour méditerranéen en Occitanie et PACA, Corse, Nouvelle-Aquitaine.**

La primovaccination nécessite deux injections espacées de 3 à 5 semaines, puis des rappels annuels. Pour une protection optimale des équidés, la vaccination est à envisager en amont de la période à risque (juin – novembre) et s'entend sur un animal en parfaite santé.

Plusieurs vaccins sont commercialisés en France.

La **prévention** consiste également à limiter au maximum le contact des chevaux avec les moustiques pendant les périodes à risque :

- Rentrer autant que possible les chevaux à l'intérieur de bâtiments fermés avant la fin de la journée et les sortir à l'extérieur après le lever du jour (périodes de forte activité des moustiques),
- Placer des moustiquaires à l'entrée des bâtiments,
- Installer des pièges à insectes dans les écuries et/ou l'environnement avoisinant,
- Limiter au maximum les eaux stagnantes (bâches, ornières, zones de piétinement, pots de fleurs, pneus...),
- Nettoyer les abreuvoirs régulièrement.

La Fièvre de West Nile est une **maladie réglementée** gérée par l'Etat. La surveillance du virus du West Nile est intégrée entre les 3 populations animales touchées (Humains, Chevaux, Oiseaux) et coordonnée par la Direction générale de l'alimentation pour les animaux et par la Direction générale de la santé et Santé publique France pour les humains.

Le RESPE surveille les cas équins conjointement avec la DGAI (et les services vétérinaires localement) et l'ANSES.

Il est à noter que l'ANSES est Laboratoire National et Européen de Référence pour la surveillance du virus de West Nile.

Plus d'info :

<https://respe.net/plusieurs-cas-de-fievre-de-west-nile-confirmes-par-le-respe/>

<https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/maladies/systeme-nerveux/fievre-de-west-nile>

<https://www.anses.fr/fr/content/west-nile-virus-oiseaux-mammiferes-moustiques>